# L'AFFECTATION



Vous avez déjà saisi des <u>vœux d'orientation</u> (2nde GT, 2nde pro ou CAP) qui ont donné lieu à un avis lors du conseil de classe du deuxième trimestre puis une décision au troisième trimestre. Vous devez maintenant saisir les <u>vœux d'affectation</u> qui vous amèneront à choisir des formations et des établissements.

Chaque élève est rattaché à un ou plusieurs lycées de secteur qui dépendent de son lieu d'habitation. Le ou les lycées de secteur sont automatiquement identifiés dans le service en ligne, à partir de l'adresse de résidence principale de l'élève.

### Un nombre minimum de vœux

Pour la voie générale, 2 vœux d'orientation dans des lycées du secteur est un minimum à atteindre pour le secteur de Lille. Dans la voie professionnelle, les places étant attribuées en fonction des résultats des élèves, un minimum de 3 vœux est demandé pour diminuer le risque de se retrouver sans affectation.

# Des vœux logiques

### Il faut éviter :

Il faut bien choisir les voeux en fonction de :

- ses envies,
- ses résultats scolaires,
- sa mobilité.



- un vœu à l'autre bout du département si le trajet quotidien est trop long ou si le lycée ne dispose pas d'un internat.
- un vœu avec une option artistique (théâtre, arts plastiques...) si vous n'êtes pas attiré et si vous n'avez aucune expérience dans ce domaine. **Il faut fournir au professeur principal une lettre de motivation pour chaque vœu avec une option artistique**.
- de demander une option facultative supplémentaire pour un élève qui aurait déjà des difficultés à assumer la charge de travail de 3e.

On ne demande pas une option seulement pour tenter d'obtenir le lycée de son choix.

### Des vœux sectorisés

Après décision du conseil de classe du passage en 2GT, l'Education Nationale assure à l'élève une place dans un lycée de la zone géographique de desserte.

Ce ou ces lycées de secteur apparaissent lors de la connexion à l'application Téléservice Affectation Affelnet.

S'il y a plusieurs lycées de secteur sur la zone géographique, il est important d'ordonner ces lycées en positionnant au <u>minimum deux</u> vœux de "2GT sans option" pour ces lycées du secteur.

### Justifier les demandes hors secteur

- Si vous souhaitez demander un lycée hors secteur, il faut retourner impérativement au professeur principal un formulaire de <u>Demande de dérogation</u> accompagné des pièces justificatives.
- Les principaux motifs des dérogations sont le handicap, la bourse sur critère sociaux, le rapprochement de fratrie, la LV1 ou 2 non préparée dans un lycée de secteur.

# L'ordre est important

Il faut ordonner les vœux en fonction de ses envies, en allant du plus sélectif au moins sélectif. Le système Affelnet tente d'affecter sur le vœu 1 et si ce n'est pas possible, il passe au vœu 2, puis au 3, etc. Il faut aussi définir ses priorités, par exemple :

 si je souhaite intégrer une classe à section européenne : je positionne tous les vœux sections européennes qui m'intéressent des lycées du secteur puis ensuite ces mêmes lycées en "2GT sans option".

#### Exemple de vœux :

- vœu 1: 2GT option euro anglais lycée A
- vœu 2 : 2GT option euro anglais lycée B
- vœu 3 : 2GT option euro espagnol lycée A
- vœu 4 : 2GT option euro espagnol lycée B
- vœu 5 : 2GT sans option lycée A
- vœu 6 : 2GT sans option lycée B



- vœu 1: 2GT sans option lycée Z hors secteur
- vœu 2 : 2GT option euro anglais lycée A
- vœu 3 : 2GT option euro anglais lycée B

Si l'élève n'est pas pris dans ses options, il sera affecté de manière aléatoire dans un des lycées du secteur puisqu'il n'y a aucun vœu "2GT sans option" dans un lycée du secteur. • si je souhaite intégrer un lycée précis : je positionne alors tous les vœux de ce lycée en premiers vœux puis les vœux des autres lycées du secteur.

#### Exemple de vœux :

- vœu 1 : 2GT option euro anglais lycée A
- vœu 2 : 2GT option euro espagnol lycée A
- vœu 3 : 2GT sans option lycée A
- vœu 4 : 2GT option euro anglais lycée B
- vœu 5 : 2GT option euro espagnol lycée B
- vœu 6 : 2GT sans option lycée B

#### On évitera de demander :

- vœu 1: 2GT sans option lycée A
- vœu 2 : 2GT sans option lycée B
- vœu 3 : 2GT option euro anglais lycée A
- vœu 4 : 2GT option euro anglais lycée B

L'élève sera très probablement affecté sur son vœu 1 ou 2, donc les vœux suivants ne seront pas étudiés par Affelnet.

# PROCÉDURE DE SAISIE DES VOEUX D'AFFECTATION POST-3E

Téléservice Affectation



# 5. Sélectionner des voeux



# 6. Valider ou poursuivre la recherche des voeux

Un message vous propose de poursuivre ou de valider vos voeux.

Cliquer sur "Ajouter d'autres demandes" pour poursuivre la saisie.

**VOIR ET VALIDER MES DEMANDES** 

AJOUTER D'AUTRES DEMANDES

# 7. Vérifier et classer les voeux

En cliquant sur l'icône en haut à droite vous accédez à la liste des voeux que vous avez pré-sélectionnés.



	Les icônes de gauch modifier l'ordre des	ne vous pern <b>s voeux</b> .	nettent de		L'icône de droite permet de <b>supprimer un voeu.</b>		
		Retour à la	I page d'accueil				
Les vœu:	x pour un lycée teur nécessitent de r au professeur un formulaire de <u>e de dérogation</u>	G 1	CLASSE D	SE DE SECTION EUROPÉENNE ANGLAIS			
hors sect retourner principal <b>Demande</b>		RANG 2	CLASSE D	UROPÉENNE ESPAGNOL	Û		
accompa justificat	agné des pièces ives.	RANG 3	CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE Lycée Julie-Victoire Daubié 95 - ARGENTEUIL				
RANG 4			CLASSE DE SECTION EUROPÉENNE ANGLAIS Lycée polyvalent Georges Braque - Lycée des métiers de l'intelligence économique et du management 95 - ARGENTEUIL				
Les princi dérogatic handicap critère so rapproch la LV1 ou dans un ly	cipaux motifs des ons sont le o, la bourse sur ociaux, le nement de fratrie, 2 non préparée lycée de secteur.	RANG 5	CLASSE D Lycée polyvalen 95 - ARGENTEU	E SECONDE ( t Georges Braque - I IL	GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE	Û	
		RANG 6	CLASSE D Lycée Jean Jau 95 - ARGENTEU	E SECONDE ( rès IL	<u>SÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE</u>	Û	

• Ajouter d'autres demandes

# 8. Valider définitivement les vœux

En cliquant sur le bouton "Valider les demandes", vous validez les vœux d'orientation.

Vous avez la possibilité de modifier les vœux jusqu'à la date de fermeture de Téléservice Affectation.

Vous devez enregistrer vos demandes pour que la sélection soit prise en compte.



# 9. Valider la charte

S'il s'agit de votre premier accès à Téléservice Affectation, vous valider la charte

der la charte des droits et devoirs de l'usager.	C'est la première fois que vous vous co	onnectez au service "affectation après la 3ème". Pour utiliser le se d'utilisation puis vérifier vos informations personnelles.	rvice, veuillez accepter la charte
	1 Charte d'utilisation	2 Informations personnelles	3 Terminé
Vous êtes sur le point d'enregistrer vos demandes. Vous pouvez les modifier jusqu'au 31 mai 2022 A partir de cette date, elles deviendront définitives.	LA CHARTE DES DROITS ET I Madame, Monsieur, Avant de poursuivre vous devez prend Vous devez indiquer que vous avez lu l'usager du téléservice affectation suit Je m'engage à : • Lire l'ensemble des informations pour lesquelles je formule une o d'accueil » de chaque page desc • Vérifier l'exactitude de mes domr modification à réaliser, concerna • Prendre en considération que, si sociaire correspondant à la résit fournir les justificatifs demandée • Prendre considération que, si	DEVOIRS DE L'USAGER DU TELESERVICE AFFECTA' Ire connaissance des règles liées à l'utilisation de ce téléservice et chaque information en cochant les cases à la fin et en signant élec vante : s concernant les procédures d'orientation et d'affectation mises en u des demandes d'affectation. Celles-ci sont à accessibles depuis l riptive d'une offre de formation. nées et signaler à l'établissement d'origine du candidat dont je suis ant en particulier mes coordonnées d'adresse, de mèl, de téléphone je souhaite formulat, je devrai m'informer quant aux procédures mises s (ex: justificatif de domicile ou autres éléments justifiant d'une de s (ex: justificatif de domicile ou autres éléments justifiant d'une de	TION vous engager à les respecter. troniquement la charte de auvre par les académies la rubrique « académie responsable, toute généralement de la carte s en œuvre par l'académie et mande de dérogation) rations pour lesquelles je
	<ul> <li>Je reconnais avoir pris connais prévues à l'article 32 de la loi</li> </ul>	sance de cette charte et des <u>mentions légales</u> du site, plus particu i n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux i <u>Suivant</u>	ulièrement des informations fichiers et aux libertés.

**BIENVENU(E) PIERRE DUPONT !** 

# **10.** Confirmation

Un message vous confirme le bon enregistrement des vœux d'orientation.

Vous recevrez un récapitulatif par courriel mais vous pouvez également le télécharger.

Vos interlocuteurs privilégiés sont le professeur principal de la classe et le chef d'établissement.